



## 35<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DU TRIEVES LE 31 Juillet 2021 et 1<sup>er</sup> AOÛT 2021 REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **Mercredi 16 Juin 2021**

Ouverture des engagements : **Mercredi 16 Juin 2021**

Clôture des engagements : **Lundi 19 Juillet 2021** (cachet de la poste faisant foi)

Parution du **road-book** : A retirer au bar **Le café des arts** 41 boulevard Edouard Arnaud à Mens.

Dates et heures des reconnaissances : Voir Article 6.2 Reconnaissance

Vérifications des documents : **Samedi 31 Juillet 2021** de 9h à 12h45 à 13h à Cornillon en Trièves

Vérifications des véhicules : **Samedi 31 juillet 2021** de 9h15 à 13h à Cornillon en Trièves

Zone déchargement : parking du domaine des hautes glaces à Cornillon en Trièves.

Parc remorque : parking du domaine des hautes glaces à Cornillon en Trièves.

Heure de mise en place du parc fermé : **Samedi 31 Juillet 2021** à 9h à la salle des Sagnes à Mens.

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs : **Samedi 31 Juillet 2021** à 13h15 à la salle des Sagnes à Mens.

Publication des équipages admis au départ le : **Samedi 31 juillet 2021** à 14h à la salle des Sagnes à Mens.

Publication des heures et ordres de départ le : **Samedi 31 Juillet 2021** à 14h à la salle des Sagnes à Mens.

Départ de la 1<sup>er</sup> Voiture Etape 1 : **Samedi 31 Juillet 2021** à 16h08 (théorique car dépend du nombre de VHC partant avant les modernes) à la salle des Sagnes à Mens.

Publication des résultats partiels :  $\frac{1}{2}$  heure après l'arrivée du dernier concurrent

Arrivée Finale du Rallye 1<sup>er</sup> Voiture : **Dimanche 1 Août 2021** à 14h34 à la salle des Sagnes à Mens.

Vérification finale le : **Dimanche 1 Août 2021** au garage du Vercors à Mens

Taux horaire de la main d'œuvre : 65 Euros TTC

Publication des résultats du rallye : **Dimanche 1 Août 2021**,  $\frac{1}{2}$  heure après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix : **Dimanche 1 Août 2021** à 17h à la salle des Sagnes à Mens.

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le 35<sup>ème</sup> Rallye du Trièves en

qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes le 3 Mai 2021 sous le numéro **R 14** et par la FFSA sous le permis d'organiser **numéro 281** en date du 3 Mai 2021.

Secrétariat du rallye : ASA Dauphinoise

Lieu, tél : Maison Départementale des Sports 7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS 04 76 33 09 63

Site internet -> [www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com) Mail : [contact@asadauphinoise.com](mailto:contact@asadauphinoise.com)

### **Comité d'Organisation : CORAT**

---

CORAT : Président Olivier Chapuis

Autovision 9 rue de l'industrie 38760 VARCES

Téléphone : 06.81.84.84.48

Site internet :

### **Organisateur technique**

---

Nom : CORAT

Téléphone : 06.81.84.84.48

Adresse : Chez Autovision 9 rue de l'industrie 38760 Varcés

En charge de la vérification des Dispositifs pour le CORAT : Olivier Chapuis Licence n°125458

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### **1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs :

Emmanuel VEYRET Licence n° 01316

Commissaires Sportifs :

Bruno BIGOURDAN Licence n° 2343696

Armand AGOSTINO Licence n° 12775

Directeur de Course :

Daniel VERNET Licence n° 147321

Directeur de Course Adjoints :

Chantal PICCHIONI Licence n° 181121

Bruno MUSELLI Licence n°02403

François ANDREANI Licence n° 132975

Commissaire Technique Responsable :

Olivier CAPPELLETTI Licence n° 134399

Commissaires Techniques Adjoints :

Loys BORDERON Licence n° 183288

George SANDELION Licence n° 245840

Yannick BOSSEAU Licence n° 223607

Christian RACHEX Licence n°44181

Chargés des relations avec les concurrents :

Sylvie SIMON Licence n° 214749

Floréal PITARCH Licence n°02729

Voiture Damier

Robert GUIEU Licence n° 21892

Amoros MONSERATE Licence 22952

Voiture TRICOLORE

Pierre BRINDANI Licence n° 2057

Roland DEMARD Licence n° 14035

Médecin Chef

Véronique Tirard (RPPS : 10002993250)

Chargés des relations avec la presse : Alain FREYSSINET

Observateur : En attente

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du Trièves compte pour la Coupe de France des Rallyes 2021 Coéf. 2, le Championnat de La Ligue Rhône-Alpes 2021 et le Challenge Patrice MONTAGNAT de l'ASA Dauphinoise (Inscription au challenge Montagnat indispensable).

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise (<http://asadauphinoise.com>) pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le **Samedi 31 Juillet 2021** de 9h00 à 13h15 au village de Cornillon en Trièves.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard général des rallyes FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **35<sup>ème</sup> Rallye du Trièves 2021** doit remplir sa demande exclusivement en ligne en se rendant sur le site internet de l'ASA Dauphinoise : [www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com)

La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée **EN LIGNE** puis imprimée et envoyée par la poste avec le règlement des droits d'engagements au plus tôt le **Mercredi 16 Juin 2021** et au plus tard le **Mercredi 19 Juillet 2021** (cachet de la poste faisant foi) à **ASA DAUPHINOISE, Maison des Sports, 7 Rue de l'industrie 38320 EYBENS.**

**Attention :** Toute feuille d'engagement non saisie en ligne sur le site <https://engagement.ffsa.org/> ou feuille d'engagement reçue sans règlement des droits d'inscriptions ne sera pas prise en compte.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum. En fonction du nombre de voitures inscrite en historique limité à 30 ; L'organisation se réserve le droit de faire évoluer le nombre d'inscrit dans l'une ou l'autre catégorie (moderne ou historique) pour un maximum de l'ensemble des participants à 180 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement :

Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **350 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **700 €**

Les droits d'engagement pour les équipages **100 % féminins** sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **300 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **600 €**

**ATTENTION :** Prévoir **2 chèques** de caution lors des vérifications administratives :

- 100 € pour la cellule de chronométrage (à l'ordre de la société **LCCHRONO**)

– 300 € pour la cellule GPS de sécurité (à l'ordre de **VDS Racing**)

Les chèques seront restitués lors du retour des cellules.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés après la déduction suivante, et à condition que le forfait soit signalé par écrit :

30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.

50% dans tous les autres cas.

Les chèques seront mis en banque le **Lundi 26 Juillet 2021**

### **3.3P ORDRE DE DEPART**

**3.3.1P** Pour la 1<sup>ère</sup> étape du rallye : le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour la 2<sup>ème</sup> étape : le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire hors pénalités routières.

**3.3.2P** L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

□ Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)

□ Série 2 : Pilotes classés par la FIA. (Priorité B)

□ Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)

□ Série 4 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).

□ Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

**R5, R5/RC2, Rally2 Kit( ex R4 Fia ) A7S,RGT/FRGT, GT+, GT10, A7K, RC3, R4, RC4,R3, A8, N4, F214, A6K, RC5, R2, R2J,A7,N3, F213, GT9,A6, A5K, A5, R1,N2,F212,N2série,F211 .**

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

Un reclassement sera effectué après la 1<sup>ère</sup> étape, la base du reclassement se fera sur l'ES1

Le rallye moderne partira 10 minutes après le rallye VHC

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.3P. ASSISTANCE**

L'assistance est autorisée uniquement dans le parc d'assistance sur toute la rue de la piscine, la rue des aires jusqu'à la fin du stade Laurent Turc à Mens (seulement la partie terre battue). Avec une option sur le parking du Vercors (selon affluence des engagements).

**ATTENTION** : Le parc d'assistance sera disponible dès 9h le samedi 31 Juillet 2021 **et pas avant** car il se situe en ville, Merci de respecter.

## **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

### **5.1.P IDENTIFICATION DES VOITURES**

**5.1.1P** Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également la voiture 0 si elle est en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total  $155 + 210 + 155 = 520$  mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise.

Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas, il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues aux articles 5.1.6 et 5.2.4 du règlement standard des rallyes.

## 5.2P PUBLICITE

### Conforme au règlement standard

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Trièves 2021 représente un parcours de **131,51 kms**.

Il est divisé en 2 étapes intégrant 1 section dans l'étape 1 et 2 sections dans l'étape 2.

Il comporte **5 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **40 kms**

Les épreuves spéciales sont les suivants :

ES 1 - Col de Mens : Tréminis-St Baudille	1 Passage	<b>6,86 kms</b>
ES 2/4 - Saint Jean d'Hérans	2 Passages	<b>5,50 kms</b>
ES3/5 - Montvallon-Le Percy	2 Passages	<b>11,07 kms</b>

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 6.2.1P. Attention :

Les reconnaissances sont limitées à 2 jours et le nombre de passage par équipage à **3 maximum** par spéciale.

Les reconnaissances seront autorisées : **DIMANCHE 25 JUILLET 2021 et VENDREDI 30 JUILLET 2021 de 8h à 12h et de 14h à 18h.**

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse.

Le code de la route doit être respecté. Des contrôles seront effectués et **les sanctions appliquées** conformément au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.1P Départ

Conforme au règlement standard FFSA

### 7.5P EPREUVES SPECIALES

7.5.1P Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

7.5.18.3P Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

**Seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.**

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Les primes Scratch et classe sont cumulables mais les Coupes ne le sont pas.

### CLASSEMENT SCRATCH

1 <sup>er</sup>	400 €
2 <sup>ème</sup>	300 €
3 <sup>ème</sup>	200 €

### FEMININE

1 <sup>ère</sup>	280 €
2 <sup>ème</sup> (si+3partants)	140 €
3 <sup>ème</sup> (si+5partants)	90 €

### CLASSES

CLASSES	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>		
- 4 Partants	150 €						
4 à 9 Partants	300 €	150 €	100 €				
10 à 15 Partants	300 €	150 €	100 €	50 €			
+ de 15 Partants	300 €	150 €	100 €	75 €	50 €		

\* 1 Coupe aux 3 premiers du Scratch

\* 1 Coupe à chaque équipage classé suivant tableau des primes de classe

\* 1 Coupe aux 3 premiers équipages féminin terminant le rallye

**La remise des prix se déroulera le DIMANCHE 1<sup>er</sup> AOÛT 2021  
Salle des Fête Des Sagnes à Mens à partir de 17h30.**

*Un pot de l'amitié sera offert après la remise des prix par le CORAT*